

Document d'Entrée en Relation

ISF OR PATRIMOINE

Entreprise réglementée et contrôlée représentée par BRUNO LONGUET



ISF OR PATRIMOINE est une société E.U.R.L. au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé au 46 Rue de la République, 76260 EU, immatriculée au RCS de DIEPPE sous le numéro 488766932 et représentée par BRUNO LONGUET.
Ses activités sont : Conseiller en Investissements Financiers, Courtier en Assurance, Mandataire d'intermédiaire en Opérations Bancaires et Services de Paiements

Tél. : 06 85 02 88 22
Site web : www.isf-or-patrimoine.fr - E-mail : contact@isf-or-patrimoine.fr



Présentation de l'entreprise

LONGUET PATRIMOINE CONSULTANT est un groupe indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine et en investissement immobilier, fondé et dirigé par BRUNO LONGUET.

Experts en stratégie patrimoniale depuis plus de (10 ans), nous avons développé notre savoir-faire pour apporter une solution globale ou réponses spécifiques aux demandes des particuliers et des entreprises.

Aujourd'hui, LONGUET PATRIMOINE CONSULTANT s'appuie sur ses compétences dans les domaines juridique, immobilier, notarial, fiscal, en matière d'assurances et de financements pour proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ?
- le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte ?
- les marchés sont volatiles : comment optimiser mon épargne ?

Notre entreprise justifie de garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que LONGUET PATRIMOINE CONSULTANT doit vous avoir communiquées dès le début de la relation. LONGUET PATRIMOINE CONSULTANT est seul destinataire des informations recueillies.

Nous nous engageons à respecter intégralement les dispositions statutaires, le règlement intérieur et le code de déontologie de notre(nos) association(s) professionnelle(s) dont les coordonnées apparaissent dans le présent document.

Statuts légaux

ISF OR PATRIMOINE est inscrit au Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance auprès de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/>) sous le numéro 07029104.

ISF OR PATRIMOINE est soumis à la réglementation relative aux activités de :

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

ISF OR PATRIMOINE est adhérent sous le numéro E001286 à l'ANACOFI-CIF (<https://www.anacofi-cif.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

ISF OR PATRIMOINE est assuré au titre de cette activité, conformément à l'article L.541-3 du Code monétaire et financier.

RCP MMA IARD d'un montant de 2 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 120 145 977.

COURTIER D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (COA) - COURTIER - C

ISF OR PATRIMOINE est inscrit sous le numéro 07029104 auprès de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/>), est sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (<http://acpr.banque-france.fr/>). Courtier - c.

RCP MMA IARD d'un montant de 2 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 120 145 977.

ISF OR PATRIMOINE est adhérent à l'ANACOFI-CIF (<https://www.anacofi-cif.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

MANDATAIRE D'INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE

ISF OR PATRIMOINE est inscrit dans la catégorie MIOBSP au Registre des Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement auprès de l'ORIAS sous le numéro 07029104.

RCP MMA IARD d'un montant de 1 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police 120 145 977.

ISF OR PATRIMOINE est adhérent à l'ANACOFI-CIF (<https://www.anacofi-cif.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

Nos partenaires —

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires dans le cadre de ses statuts réglementés.

Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires.

Pour autant, ISF OR PATRIMOINE n'a pas d'incitations financières particulières à proposer un produit plutôt qu'un autre.

Aucun lien de nature capitalistique n'existe entre les fournisseurs de produits et ISF OR PATRIMOINE.

ISF OR PATRIMOINE entretient des liens significatifs de nature commerciale avec les partenaires suivants :

ODDO BHF, CARDIF, SWISSLIFE, ALPHEYS INVEST, VIEPLUS, APRIL, GENERALI, ALTO, INTER INVEST, ECOFIP, BNP PRIVALTO, ADEQUITY, EQUITIM, I-KAPITAL, ZENITH CAPITAL

Conditions de fourniture de la mission —

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante.

Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers dès lors que l'éventail analysé se limite aux instruments financiers émis ou proposés par des entités ayant des liens étroits, ou toute autre relation juridique, commerciale ou économique avec nous.

La rémunération se fait par commissions sur les instruments financiers et nous sommes rémunérés par le Producteur du Produit et non par le client.

Nous vous indiquons que, comme la Prestation exécutée repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers, nos obligations quant à l'exécution de la Prestation convenue entre nous sont des obligations de moyens.

Nous ne saurions donc vous accorder aucune garantie expresse ou tacite de quelque nature que ce soit, concernant la Prestation fournie, ni aucune garantie de bonne fin concernant les investissements éventuellement réalisés.

Modalités de rémunération

La rémunération de chaque Mission correspond à un service rendu qui sert au mieux vos intérêts.

De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, nos Missions peuvent être rémunérées par :

- des honoraires (au forfait, au temps passé, et/ou au résultat) ; et/ou
- des rémunérations liées aux décisions d'investissement que vous choisirez à l'issue de certaines Missions, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement si la Mission est fournie d'une manière non indépendante.

Ainsi, dans le cas d'une prestation de conseil CIF (Conseil en Investissements Financiers) non indépendant, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous serons rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le Producteur du Produit et/ou les intermédiaires intercalés.

En outre, afin d'améliorer la qualité de notre Mission et dans votre intérêt, nous vous indiquons que nous sommes susceptibles de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à notre disposition par des tiers, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Mission convenue entre nous.

FRAIS D'ENTRÉE

Notre rémunération se compose des frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur et/ou à la société de gestion.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...)	7,00% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	5,00% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	10,00% max. du montant

FRAIS SUR VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute vente de produits d'assurance ou de placements financiers, ISF OR PATRIMOINE percevra des frais sur les versements complémentaires et/ou les arbitrages.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...)	7,00% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	5,00% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	10,00% max. du montant

COMMISSIONS DE GESTION SUR LES OPCVM

Des commissions de gestion sur les OPCVM seront perçues par ISF OR PATRIMOINE :

Monétaires	0,00% min	3,00% max
Obligataires	0,00% min	3,00% max
Actions	0,00% min	3,00% max
Divers (Fonds structurés, fonds de gestion alternative...)	0,00% min	3,00% max

La rémunération versée est justifiée par l'offre de services et produits diversifiée qui peut vous être présentée par ISF OR PATRIMOINE et par l'amélioration du service fourni au moyen de la vérification périodique faite par ISF OR PATRIMOINE que les services ou les produits initialement proposés sont toujours adaptés à vos objectifs, à votre situation financière et à votre expérience.

HONORAIRES DE CONSEIL ET INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, cette Mission vous sera facturée : 100 € H.T. de l'heure pour une mission simple et 200 € H.T. de l'heure pour une mission d'urgence.

AUTRES FRAIS

En cas de suivi d'investissement, une facturation par abonnement annuel sera mise en place.

Suivi du (ou des) investissement(s)

100,00 € / an

Traitement des Données à caractère personnel —

Dans le cadre de nos relations, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ce que vous acceptez expressément.

Les Données à caractère personnel que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par notre responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Nous nous engageons à préserver la sécurité et l'intégrité de vos Données.

Les informations recueillies à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de la présente Mission sont traitées en vue de la bonne réalisation de cette dernière et des obligations réglementaires qui nous incombent, notamment en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et du Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Nous nous engageons à ne collecter et traiter les Données recueillies qu'au regard des finalités de la Mission convenue entre nous.

Ces Données à caractère personnel sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer notre Mission dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Vos Données à caractère personnel sont notamment : situation patrimoniale, financière, professionnelle, connaissance et expérience en placements, tolérance au risque, capacité à supporter des pertes financières, objectifs, besoins etc.

Vous acceptez expressément que nous recueillions ces Données et vous nous donnez votre consentement pour leur utilisation par le présent document. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs Données personnelles.

Certaines informations peuvent être transmises aux producteurs et partenaires dont les produits sont conseillés au titre de la présente Mission, en cas d'une souscription et des suivis y afférents, ainsi qu'aux autorités administratives, judiciaires, ou de contrôle, le cas échéant.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ses droits liés au traitement des Données à caractère personnel selon les modalités indiquées dans le cadre du Document d'Entrée en Relation (DER) et du présent document.

Par ailleurs, vous nous autorisez à communiquer l'ensemble de vos Données à nos prestataires informatiques pour le traitement des différents documents relatifs à notre Mission.

Les Données à caractère personnel collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans.

En ce qui concerne les activités immobilières, ce délai est porté à dix (10) ans (Article 86 du décret du 20 juillet 1972 portant application de la Loi HOGUET du 2 janvier 1970).

À défaut, ces délais peuvent être plus courts ou plus longs dans des cas spécialement prévus et notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces Données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre siège social ou par courriel dont les adresses figurent en entête de tous nos documents à l'attention du Responsable de traitement Monsieur BRUNO LONGUET.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 -75334 Paris cedex 07.

Moyens de communication —

Les différents modes de communication à utiliser que nous vous proposons sont : réunions physiques, téléphone, courriels, courriers, fax, autres supports durables.

Lorsqu'une information doit vous être fournie sur un support durable, cette information sera donnée qu'à la condition que :

- la fourniture de cette information par ce moyen soit adaptée au contexte dans lequel sont ou seront conduites les affaires, d'une part ; et
- si, après vous avoir proposé le choix entre la fourniture des informations sur papier ou cet autre support durable, vous optez formellement pour la fourniture de l'information sur cet autre support ce que vous reconnaissez expressément et acceptez.

En outre, nos coordonnées (adresse, courriels, numéro de téléphone) sont affichées sur tous nos documents réglementaires.

Mise à jour des informations —

Nous vous ferons parvenir toute mise à jour de ces différentes informations, en vous communiquant par courriel.

Vous pouvez également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de nous.

Traitement des réclamations —

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017.

Avant toute réclamation, le Client s'adresse préalablement à l'entreprise pour trouver une solution amiable.

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise ISF OR PATRIMOINE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par téléphone

au 06 85 02 88 22

Par e-mail

à contact@isf-or-patrimoine.fr

Par courrier

ISF OR PATRIMOINE

Service Réclamation

46 Rue de la République

76260 EU

ISF OR PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autorités de tutelle —

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Autorité des Marchés Financiers (AMF)

4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

<https://acpr.banque-france.fr>

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org>

Médiateur de l'Assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur de l'AMF

Mme Marielle Cohen-Branche

17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Médiation —

Pour les réclamations ne relevant pas de l'AMF et/ou de l'ACPR :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

consommation@cmap.fr

<http://www.mediateur-conso.cmap.fr>

Associations professionnelles —

ANACOFI-CIF

92 Rue d'Amsterdam

75009 Paris

<https://www.anacofi-cif.fr/>

Résolution des différends —

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent document, seront soumis à la médiation comme indiqué précédemment.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de médiation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir au tribunal du ressort du siège social de l'entreprise.

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Fait à, le / /

SIGNATURE :

Précédée de la mention « lu et approuvé »